



## Compte-rendu du CTL n° 11 du 14 décembre 2021

Ordre du jour :

2ème présentation des propositions ayant reçues un avis négatif unanime lors du CTL du 25/11/2021.

Les restructurations au 1er septembre 2022 (pour avis) ;

La fermeture de caisses en numéraire (pour avis) ;

Questions diverses

Début 9 h00

1) Les restructurations au 1er septembre 2022 (pour avis) :

### **FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LA FLECHE et de St CALAIS au 1ER SEPTEMBRE 2022**

Après des personnels concernés

Divers déplacements des services de la Direction et du service RH

Communication aux agents sur Ulysse 72 et sur l'espace dédié NRP

Après des instances du dialogue social

CTL spécial 18/06/2019 (boycotté) ; CTL 17/10/2019, 24/10/2019 et 22/11/2019 (boycottés),  
08/12/2020.

CHSCT : 20/06/2019 (boycotté) ; 04/07/219 (boycott) ; 15/10/2019 avec refus d'évoquer le sujet  
NRP

La Flèche : fermeture de la Trésorerie le 01.09.2022.

St Calais : La Trésorerie ferme en septembre 2022

le bâtiment a vocation à être remis aux Domaines.

Une antenne BDRP est maintenue sur site sous réserve de la décision du prochain DDFIP. En effet la DDFIP s'interroge sur la pertinence de l'implantation du service sur St Calais.

100 agents vont être en position de priorité pour le mouvement de septembre 2022. Au plan local, s'il y a concurrence entre plusieurs demandes pour un même service, le classement se fera selon la hiérarchisation des priorités (10) pour les agents déjà dans la Direction.

## TRANSFERT DE LA GESTION DES MAISONS DE RETRAITE VERS LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE

Le projet de transfert de la gestion comptable des maisons de retraite s'inscrit dans une logique de regroupement des budgets M22 sur un pôle spécialisé : la paie départementale.

Ce transfert concerne que les budgets principaux

La paie départementale de la Sarthe a développé, depuis le 1er janvier 2017, une expertise dans la gestion des budgets des maisons de retraite gérés avec la nomenclature comptable M22. Depuis cette date, elle a intégré 11 établissements.

Toutes les dispositions seront prises d'ici le 1er septembre 2022 pour informer les 7 établissements gérés par le comptable du SGC La Ferté-Bernard du transfert de leur gestion vers la paie départementale.

FO DGFIP SARTHE a de nouveau voté CONTRE (Plan NRP).

2) La fermeture de caisses en numéraire (pour avis) :

Conformément à l'article 201 de la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a décidé de mettre fin à la gestion des espèces au sein des structures de son réseau et de confier ce service à des partenaires extérieurs :

A terme, 2 caisses en numéraire seraient maintenues, reste à savoir où.

La prime de caisse pour les agents : rien n'est connu mais on remarque que seule la caisse en numéraire est supprimée et non les autres formes de paiement. Affaire à suivre.

FO DGFIP SARTHE a de nouveau voté CONTRE (Plan NRP).

3) Informations diverses :

Il est constaté des difficultés de recrutement.

Cette situation peut s'expliquer par le manque d'attractivité de notre métier qui se situe notamment dans l'accompagnement des conjoints à l'emploi lorsqu'un des conjoints intègre notre département et dans un manque de perspectives de carrière (cause de refus de mobilité) .

Un changement de mentalité et la contrainte d'un emploi à vie peut également expliquer ces difficultés de recrutement de la part des jeunes générations .

Fin 9 h 30

Votre représentant au CTL : Jean-Yves **PERDRIAU**, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86



SECTION  
DE LA  
SARTHE

Syndicat National  
Force Ouvrière  
des Finances Publiques

## Compte-rendu du CTL n° 12 du 14 décembre 2021

Ordre du jour :

Approbation du PV du CTL du 28 septembre 2021 (pour avis) ;  
Les règlements intérieurs des services de gestion comptable (pour information) ;  
Les règlements intérieurs du SIP Le Mans, SIE Le Mans et SDIF (pour information) ;  
Questions diverses.

Début 9 h 30

1) Approbation du PV du CTL du 28 septembre 2021

2) Les règlements intérieurs des services de gestion comptable

Le maintien des plages variables actuelles a été choisi par les agents des SGC de Sablé-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard et Montval-sur-Loir.

Seuls les agents du SGC de Conlie ont décidé de modifier leurs plages variables (mode dérogatoire).

3) Les règlements intérieurs du SIP Le Mans, SIE Le Mans et SDIF :

Les règlements sont à votre disposition au local syndical de la section.

4) Informations diverses :

- La trésorerie Amende reste au Mans..... reste à savoir où.
- + 1 AFIPA en 2022 : la DG propose ce renforcement , la DDFIP Sarthe est « sous-staffée » en catégorie 3 et 4.
- Volet cadre de vie : (cf message du 03 décembre 2021) n'hésitez pas à vous exprimer , la section s'engage à vous appuyer.
- La fusion des 2 BDV n'est pas à l'ordre de ce jour....

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

3/4

- Tout problème en e-formation qui n'est pas exclusive d'une formation en présentiel , doit être remonté au service de la formation professionnelle.
- Les contractuels vont disposer de formation en particulier ceux affectés en SIP,SIE et SPL
- Pas d'entrée cette année de contractuel handicapé . Toutefois, je vous rappelle le message de DDFIP du 09/12/2021 :

09 décembre 2021

Recrutement de contractuels en situation de handicap – Année 2022

La Direction générale des Finances publiques organise au titre de l'année 2022 une campagne de recrutement de 133 contractuels handicapés de catégorie A, B et C. Les conditions pour postuler sont les suivantes :

- Le candidat doit être reconnu travailleur handicapé ou être un des bénéficiaires de l'obligation d'emploi cités à l'article L 5212-13 du code du travail ;
- Son handicap doit être jugé compatible avec l'emploi postulé ;
- Il ne doit pas être fonctionnaire. Pour les candidats qui déclarent être contractuels dans une des 3 fonctions publiques, une copie du contrat leur sera demandée afin de vérifier qu'ils n'ont pas le statut de fonctionnaire ;
- En outre, sont requises des conditions liées au niveau de diplôme et à l'accès aux emplois publics pour la catégorie concernée.

Les dossiers de candidature seront à retirer par le candidat auprès des directions de recrutement ou à télécharger directement depuis le portail du [Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance](#). **Les candidats doivent déposer leur dossier de candidature auprès de chaque direction sur lesquelles ils souhaitent postuler et ce jusqu'au 21 janvier 2022.**

Voir l'[annonce de ces recrutements](#) ainsi que leur [répartition](#) par département.

- 4 offres sur 7 ont été pourvues en qualité de Service Civique.
- Télétravail : 249 conventions signées à ce jour réparties en 83 conventions de télétravail régulier et 208 conventions de télétravail ponctuel sachant que certaines conventions regroupent à la fois du télétravail régulier et du télétravail ponctuel.

Fin 11 h 00

Votre représentant au CTL : Jean-Yves **PERDRIAU**, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86